

Malgré un crash sans précédent à Bâle-Ville, la Confédération maintient le cap

VOTE ÉLECTRONIQUE Quelque 2000 suffrages n'ont pas pu être comptabilisés lors des votations fédérales du 8 mars. Les autorités affirment prendre l'incident au sérieux, sans pour autant revoir les contours du projet pilote en cours dans plusieurs cantons

GRÉGOIRE BARBEY

C'est un nouveau coup dur pour le vote électronique en Suisse. Quelque 2000 bulletins n'ont pas pu être comptabilisés lors des votations fédérales du 8 mars dans le canton de Bâle-Ville. Les autorités n'ont pas été en mesure d'accéder à l'urne électronique. La Chancellerie fédérale a affirmé hier prendre la situation très au sérieux car cette absence de comptabilisation «constitue une atteinte aux droits politiques des électeurs concernés».

Elle estime cependant que l'incident ne remet pas en cause l'essai pilote mené par

plusieurs cantons en Suisse alémanique. Celui-ci se poursuivra jusqu'au 6 juin 2027. La Chancellerie fédérale examine actuellement quelles mesures supplémentaires devront être prises après l'incident survenu à Bâle-Ville. Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a quant à lui décidé de suspendre sa participation jusqu'au 31 décembre 2026, le temps d'éclaircir la situation.

Que s'est-il passé? Les informations communiquées par les autorités ne permettent pas encore de répondre. En l'occurrence, lors de chaque votation, les cantons qui ont recours au vote électronique doivent créer une urne numérique. Deux clés distinctes composées d'une suite aléatoire de 50 caractères sont générées en parallèle et distribuées au bureau de vote et à l'administration. Les deux sont nécessaires pour déchiffrer le contenu de l'urne. Chaque clé est copiée en trois exemplaires et conservée sur des supports USB eux-mêmes protégés par un code PIN à huit chiffres.

Les autorités ont découvert lors d'un essai effectué quelques jours avant le vote qu'elles ne pouvaient plus accéder aux clés USB détenues par l'administration. Selon la NZZ, les supports en question ont été achetés en 2018. Une durée relativement longue pour ce type de matériel. Un expert indique au *Temps* sous le couvert de l'anonymat que les trois clés USB pourraient être tombées en panne simultanément si elles sont issues d'un même lot de fabrication. Un tel scénario serait toutefois surprenant.

Un acte de sabotage n'est pas exclu

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a commandé une enquête externe pour faire la lumière sur les circonstances de l'incident et le Ministère public a ouvert une procédure pour suspicion de fraude électorale. Un acte de sabotage ne peut pas être exclu à ce stade. La Chancellerie fédérale affirme en tout cas que le système de vote électro-

nique développé par La Poste n'est pas en cause. Une porte-parole du géant jaune indique au *Temps* que les votes exprimés sont restés sécurisés en tout temps.

«La situation est gravissime, c'est toute la confiance dans le processus de vote qui est ébranlée par cet incident», lance l'ancien conseiller national Jean Christophe Schwaab (PS/VD). L'intéressé s'était engagé en 2019 dans le comité d'initiative pour un moratoire sur le vote électronique, laquelle avait finalement été retirée lors de la pandémie de Covid-19. Celui qui siège depuis dix ans à l'exécutif de Bourg-en-Lavaux regrette que la Confédération ne soit pas en mesure d'expliquer précisément ce qu'il s'est passé. Jean Christophe Schwaab estime que la Confédération devrait prendre conscience des risques inhérents au vote électronique et mettre un terme à l'expérimentation. «A chaque fois qu'il y a un problème, les autorités affirment que ce n'est pas grave», observe-t-il.

«Le degré de maturité de la Suisse n'est pas encore suffisant pour numériser le cœur du processus démocratique, à savoir le vote», analyse Olga Baranova, secrétaire de l'association CH ++ qui s'engage en faveur d'une numérisation raisonnée. «Nous avons actuellement une chance historique de faire fonctionner l'e-ID, de démontrer que cette infrastructure est digne de confiance et de tester la collecte électronique de signatures, ajoute-t-elle. En collaborant avec le monde de la recherche et la société civile, nous pourrions certainement, un jour, développer le vote électronique dans des conditions sûres et transparentes.»

Si les autorités de Bâle-Ville ne réussissent pas à accéder à l'urne électronique, les suffrages qu'elle contient seront définitivement perdus. La Chancellerie fédérale se veut toutefois rassurante: la clarté des résultats provisoires lui permet d'affirmer que ces suffrages n'auraient pas modifié l'issue du scrutin. ■